

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 41 (1900), p. 205-208

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1900__41__205_0

© Société de statistique de Paris, 1900, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI.

CORRESPONDANCE.

LETTRE A M. LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

QUI VOUDRA BIEN EN DONNER LECTURE A LA SÉANCE DE CE SOIR.

16 mai 1900.

MON CHER PRÉSIDENT,

Puisque la Société de statistique sait, à l'occasion, faire bon accueil à des communications où la numismatique est seule en cause, permettez-moi de ne pas laisser sans réponse celle de mon docte collègue et ami, M. le professeur Ducrocq, sur *les nouveaux types monétaires de la France rapprochés, pour l'un d'eux, des monnaies gauloises*.

Je n'ai été pour rien dans le choix des sujets dont nos nouvelles monnaies sont revêtues et, par conséquent, ceci n'est pas un plaidoyer *pro domo mea*, pour la maison qui fut mienne. C'est une simple rectification de fait, dictée par cet amour de l'exactitude qui doit être la qualité dominante des statisticiens.

Admirateur sincère et autorisé des récentes créations monétaires des D. Dupuis, des Roty et des Chaplain, M. Ducrocq s'indigne seulement de voir figurer au revers de nos pièces d'or le soi-disant « coq gaulois ». « Jamais, dit-il, malgré le double sens du mot *gallus*, nos ancêtres n'avaient fait du coq leur emblème national » ; et sa brochure développe victorieusement cette thèse. Mais, où rencontre-t-elle des contradicteurs ? Ceux qui parlent du coq gaulois, à ma connaissance, n'entendent nullement affirmer, par cette expression usuelle, que les tribus gauloises eussent fait du coq le motif caractéristique de leurs armes ou de leurs monnaies. Ils opposent seulement à d'autres volatiles d'origine exotique, comme le faisan ou le dindon, le vieil oiseau indigène qui, au temps de César comme aujourd'hui, égayait, de ses vibrantes fanfares, les bords de la Seine, de la Loire et du Rhône.

Eh, sans doute, le coq n'est pas un oiseau exclusivement français ; mais nos pères avaient déjà trouvé quelque analogie entre ses allures un peu exubérantes et celles que les étrangers eux-mêmes prêtent volontiers à la race française. On peut donc dire le coq gaulois, comme l'alouette gauloise, comme le chêne gaulois, comme la gaieté gauloise, sans que l'érudition des archéologues ou des numismates ait le droit de protester. Et que le même mot latin signifie à la fois gaulois et coq, ce serait encore une raison pour que nous soyons tentés de faire le rapprochement qui scandalise notre cher confrère ; car, qui ne sait que le symbolisme héraldique s'est toujours plu aux jeux de mots ? On peut donc continuer à dire le coq gaulois, sans qu'il y ait là aucune hérésie scientifique. Et je crois bien que M. Chaplain, à qui revient la responsabilité de son œuvre, comme lui en revient l'honneur, serait l'homme le plus surpris du monde s'il lisait que c'est « à titre gaulois » qu'il a dessiné un coq au revers de la pièce de 20 fr.

« Mais alors, s'écrie M. Ducrocq, votre coq ne peut représenter que la vigilance... » En effet, c'est comme emblème de la vigilance, que, en 1791, le jury chargé de juger le concours ouvert pour la création d'un nouvel écu, avait ajouté d'office le coq au projet du graveur Augustin Dupré. Le coq, évidemment, personnifie bien l'idée de vigilance, puisque c'est lui qui, chaque matin, au point du jour, sonne le premier la diane dans nos campagnes. Et je m'expliquais ainsi, quant à moi, sans y trouver à redire, et le coq des écus de 1791 et le coq des drapeaux de 1830 et le coq des pièces d'or de 1898. « Mais la

vigilance, objecte M. Ducrocq, n'est plus représentée, dans nos sociétés contemporaines, que par la police! » Notre monnaie au coq serait donc une monnaie de policiers.

Ici, que mon savant ami m'autorise à protester. Non, la vigilance n'est pas ce qu'il dit; c'est, au premier chef, une vertu, une grande vertu nationale; et plutôt à Dieu qu'elle n'eût jamais fait défaut à nos gouvernements! Une nation qui, comme la France, a subi de terribles revers et que menacent encore de redoutables hostilités, ne me paraît pas moins bien inspirée en faisant chanter, sur ses monnaies, le coq de la vigilance qu'en y prodiguant les lauriers de la victoire ou l'olivier de l'éternelle paix.

Chacun, à coup sûr, est libre d'approuver ou de critiquer M. Chaplain. Mais, bon ou mauvais, son coq peut se dire calomnié quand on l'accuse de consacrer officiellement soit une assimilation blessante, soit un barbarisme historique.

Veuillez agréer, mon cher Président, la nouvelle assurance de tout mon attachement.

A. DE FOVILLE.

RÉPONSE DE M. DUCROCQ

PRÉSENT A LA SÉANCE.

Le coq n'est pas un emblème gaulois. Il n'y a plus d'équivoque, mais il ne faudrait pas cependant oublier ce qui a été dit et se répète relativement à cet oiseau fâcheusement étalé au revers de nos nouvelles pièces d'or de 20 fr. et de 10 fr.

L'équivoque consistait à prétendre, tantôt que c'est le coq gaulois (ce que chacun a cru, dit et redit, en le reproduisant à profusion dans l'Exposition et ailleurs), et tantôt que c'est autre chose, comme l'emblème, non gaulois, de la Vigilance, sinon celui de la Police.

L'oubli serait celui de l'affirmation « patriotique » du caractère gaulois de cet emblème, produite dans des articles importants sur les nouveaux types monétaires, dont mon savant ami, M. le conseiller de Foville, ne contestera pas l'autorité, bien que la signature « H. GOURNAY » soit peu connue. L'*Économiste français* du 10 avril 1897, complétant de précédents articles, disait de ce revers : « Il y a plaisir à voir LE COQ GAULOIS jeter fièrement son cri dans les airs! » Le *Correspondant* du 25 janvier 1899, page 281, sous la même signature, a reproduit la même phrase empruntée, dit-il avec raison, à un « recueil autorisé ».

Puisque l'on reconnaît aujourd'hui l'erreur commise, ne serait-il pas plus naturel et plus logique de ne pas protester contre des conclusions (numéro de mai du *Journal de la Société de statistique de Paris*, page 171), qui tendent à la réparer dans la mesure du possible ?

Pourquoi chercher maintenant à faire accepter ce fâcheux revers monétaire comme ne représentant que la Vigilance, et tenter une distinction, aussi subtile que peu fondée, entre la Vigilance et la Police ? La mythologie gréco-romaine condamne aussi bien cette prétention que l'histoire de nos origines gauloises condamne la précédente. Le coq, attribut de Mercure, était bien celui de la Police. Les *Métamorphoses d'Ovide*, citées dans le *Mémoire de M. Ducrocq*, en sont la preuve. N'était-ce pas une basse œuvre de police, mal remplie par Alectryon, qui le fit changer en coq par le dieu Mars ? N'est-ce pas la Police aussi que désignent les autres auteurs latins cités par M. Anatole de Barthélémy, en présentant naguère à l'Institut le *Mémoire de M. Ducrocq*. Le président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour 1900, d'une si rare compétence sur ces questions a dit, en effet, en terminant : « Avec M. Ducrocq, je crois plus que jamais que le coq, à aucune époque, ne fut l'emblème officiel de notre pays. Il a été et est toujours le symbole de la

Vigilance, *la sentinelle des nuits*, comme disait Pline. A ce titre, il convient bien mieux à l'institution que Velleius Paterculus nommait *securitas urbanæ custodiæ*, qu'à la France. »

De toutes ces vérités, n'en découle-t-il pas une autre ? C'est qu'il n'est pas possible que le graveur d'une monnaie nationale soit seul juge des emblèmes nationaux. Il n'en a la capacité ni en fait ni en droit. Le public, dont je suis tout simplement, n'a pas à s'adresser à lui et n'a nul éclaircissement scientifique à attendre de lui. C'est une erreur de droit contre laquelle je proteste avec énergie que de prétendre que la fantaisie de l'artiste puisse faire loi en pareille matière. L'exigence légale d'un décret présidentiel, pour autoriser chaque frappe, en est la preuve. Comme nous l'avons établi dans notre *Mémoire* (dont nous aurions été heureux de voir toute cette partie reproduite dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*, pour l'édification de tous ses membres), pourquoi la fantaisie du graveur, avec une pareille théorie, n'aurait-elle pas donné sous le régime républicain, au lieu du coq de 1830, la fleur de lis de l'ancienne Monarchie ou l'aigle de l'Empire ?

Th. Ducrocq.

VII.

BIBLIOGRAPHIE

La statistique de l'industrie minérale pour 1898.

L'année 1898 a été marquée par un progrès sensible, industries minières et métallurgiques, eu égard aux résultats des années précédentes. La production des mines de combustibles a augmenté de 5 p. 100, par rapport au chiffre de 1897, tandis que les prix de vente se relevaient d'un peu plus de 3 p. 100. Ce relèvement des prix, après six ou sept années de baisse ininterrompue, est particulièrement intéressant à noter.

C'est toujours le bassin du Nord et du Pas-de-Calais qui fournit la plus grosse part (60 p. 100) du charbon extrait en France ; les mines du Pas-de-Calais surtout ont notablement accru leur extraction ; les houillères de la Loire et du centre de la France produisent un peu plus de la moitié du surplus ; l'autre moitié se partage entre les mines du Gard, celles du Tarn et de l'Aveyron, et les autres mines de combustibles disséminées en divers point.

Au total, 32 millions de tonnes de combustibles ont été extraites en France, au cours de l'année 1898. Le développement de l'extraction a entraîné une augmentation du nombre des ouvriers des houillères, au nombre de 148 600 en 1898, et une hausse des salaires de plus de 2 p. 100, par rapport à l'année précédente. Cette hausse a eu pour conséquence un accroissement presque égal du prix de revient, lequel dépasse légèrement la moitié du prix de vente sur le carreau des exploitations.

Grâce aux efforts des compagnies houillères, on constate une tendance à s'affranchir des charbons étrangers : la production française, qui représente les trois quarts de la consommation, augmente un peu plus vite que celle-ci ; il en résulte une baisse des importations. Cette situation satisfaisante ne doit point faire oublier que notre pays est un petit producteur de houille : il ne fournit pas le vingtième de la production totale. Nos 32 millions de tonnes sont dépassés par les 36 de l'Autriche, les 13 de l'Allemagne, les 200 de l'Angleterre ou des États-Unis.

Pourtant, c'est encore la houille qui représente la branche la plus importante de nos industries minières, puisque toutes les autres réunies n'emploient que 13 000 ouvriers.

Les carrières en emploient 132 000, en période d'activité. L'extraction est d'ailleurs en progrès de toute part, avec amélioration des prix. L'ensemble des industries extractives a fourni, en 1898, une valeur d'environ 650 millions de francs.

En 1898, les accidents n'ont offert aucun caractère anormal : la proportion des ouvriers tués a été d'environ 1 p. 4 000.

Les caisses de secours de mineurs, aujourd'hui en plein fonctionnement, sont constituées par 191 sociétés groupant 165 000 membres participants ; leur situation est prospère ; elles disposent d'un fonds de réserve de plus de deux millions de francs.

Dans les usines métallurgiques, le travail a de même été plus actif en 1898 qu'en 1897 ; la substitution de l'acier au fer se généralisant, la production des aciers a augmenté, d'une année à l'autre, de 18 p. 100. La progression est loin d'avoir été aussi forte pour les autres métaux, mais de toute part, les prix sont en hausse ; la valeur totale de la production des substances enregistrées par la statistique de l'industrie minérale a atteint, en 1898, près de 750 millions de francs. La France n'est cependant pas au premier rang des pays producteurs. Ainsi, la fabrication de la fonte n'a porté que sur 2 millions et demi de tonnes, tandis que l'Allemagne et le Luxembourg réunis en ont produit 7,3, l'Angleterre 8,7, les États-Unis 12.

Les progrès de l'activité industrielle sont signalés sous une forme significative par la statistique des appareils à vapeur : d'une année à l'autre, le nombre des chevaux-vapeur a augmenté de 327 000 unités, et il est probable que l'année 1899 donnera lieu à un accroissement plus grand encore, tant en raison de la prospérité générale que de la puissance croissante des unités appliqués à la production de l'énergie électrique.

L. M.